

Le

**Monsieur Brice Hortefeux**  
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer  
et des Collectivités territoriales  
Place Beauvau  
75800 Paris cedex 08

Monsieur le Ministre,

Lors de l'examen du projet de loi renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dits « dangereux », votre Ministère a indiqué aux députés et aux sénateurs, en mai 2008, que les futurs textes d'application de cette loi étaient déjà prêts.

Les parlementaires ont donc fixé un délai de 18 mois aux propriétaires de tels chiens pour se mettre en conformité avec la loi, soit jusqu'à fin décembre 2009.

En réalité, le dernier texte d'application sur la formation des maîtres a été publié au Journal Officiel le 2 mai 2009, ne laissant plus aux propriétaires que 6 mois pour se mettre en règle.

Je vous demande donc de bien vouloir m'indiquer si vous comptez respecter et faire respecter la volonté et la décision initiales des députés et des sénateurs en reportant cette date butoir d'une durée au moins égale au retard pris pour sortir ces textes, soit une année.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression des mes salutations distinguées.